

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 13 novembre 2019 à 8 h 30 Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif

Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif

M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif

M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif

M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif

M. François William Croteau, Membre du comité exécutif

Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

ABSENCES:

10 001

Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES:

Mme Isabelle Gauthier, Chef de division par intérim - soutien aux instances

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

M. Serge Lamontagne, Directeur général

M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie

Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels

Mme Caroline Bourgeois, conseillère associée

Mme Marianne Giguère, conseillère associée

Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée

Mme Suzie Miron, conseillère associée

M. Alex Norris, conseiller associé

Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée

M. Hadrien Parizeau, conseiller associé

M. Craig Sauvé, conseiller associé

M. François Limoges, leader de i	a majorite	
Cette séance du comité exécutif est ter des séances ordinaires du comité exécutif exéc	_	intérieur de la Ville sur la fixation
CE19 1712		
II est		
RÉSOLU:		
d'adopter l'ordre du jour de la séance l'article 20.011 et en y ajoutant l'article 2		13 novembre 2019, en y retirant
Adopté à l'unanimité.		

CE19 1713
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II est
RÉSOLU:
d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 novembre 2019.
Adopté à l'unanimité.
10.002

0540.474.4
CE19 1714
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II est
RÉSOLU:
d'adopter de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019.
TIOVETTIBLE 2010.
Adopté à l'unanimité.
10.003

CE19 1715
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II est
RÉSOLU:
d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 25 novembre 2019 pour le dépôt du budget 2020 ainsi que le dépôt du PTI 2020-2021-2022 (volet ville centrale).
Adopté à l'unanimité.
10.004

CE19 1716
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
Il est
RÉSOLU:
d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019 pour le dépôt du budget 2020 ainsi que le dépôt du PTI 2020-2021-2022 (volet agglomération).
Adopté à l'unanimité.
10.005

CE19 1717
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'exercer la première option de prolongation prévue au contrat conclu avec 9169-9835 Québec inc (Publications 9417) (CG16 0606), pour une durée de 12 mois, soit du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020, et d'autoriser une dépense additionnelle de 194 237,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale, aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 531 788 \$ à un montant total approximatif de 726 025,80 \$, taxes incluses;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.001 1197104001

CE19 1718
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 158 734,78 \$ dans le cadre du contrat accordé à Transvrac Montréal-Laval inc. (CM18 1372) pour les services de transport de neige dans l'arrondissement de Montréal-Nord, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 039 795,73 \$ à 1 198 530,51\$, taxes incluses;

- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.002 1197711018		

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'accorder à Serviforêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans les grands parcs de la Ville de Montréal (lot 4), pour les années 2019-2021, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 560 590,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17690;
- 3 d'autoriser une dépense de 384 088,65 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantité;
- 4 d'autoriser une dépense de 256 059,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.003 1198144004		

CE19 1720

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 de conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'abrasifs d'hiver;
- 3 d'accorder au seul soumissionnaire, Demix Agrégats, une division de groupe CRH Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour la période du 22 novembre 2019 au 30 avril 2021, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17564;
- 4 d'autoriser une dépense de 427 262,37 \$, taxes incluses, à titre de budget des variations de quantités;
- 5 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.004 1198316001		

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'accorder au seul soumissionnaire XYZ Technologie Culturelle inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture et l'installation des équipements spécialisés pour les théâtres du Planétarium Rio Tinto Alcan, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 322 055,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17563;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.005 1196606001	

CE19 1722

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour les travaux de raccordement de l'alimentation électrique permanente, dans le cadre du projet de construction de la station de pompage Rosemont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 143 061,60 \$, taxes incluses, conformément à la proposition en date du 29 mars 2019 (CG19 0216);
- 2 d'autoriser le chef de section de la Division infrastructures usines et réservoirs du Service de l'eau à signer l'entente de réalisation de travaux majeurs et tout document relatif à cette entente pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.006 1194753003	

CE19 1723

II est

RÉSOLU:

- 1 d'accorder à Groupe C. Laganière (1995) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de gestion environnementale des déblais et l'aire d'entreposage temporaire sur le site d'un immeuble administratif de la Ville de Montréal situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 339 072,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15560;
- 2 d'autoriser une dépense de 50 860,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.007 1197541001
CE19 1724
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 135 122,01 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget d'incidences pour les travaux de réfection et la rénovation des bâtiments spécifiques du musée de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Riopel St-Martin inc., GBI experts-conseils inc. et Projet paysage (CM19 0325), majorant ainsi le montant des incidences de 38 846,22 \$ à 173 968,23 \$, taxes incluses;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.008 1195110003

CE19 1725
II est
RÉSOLU :
1 - d'accorder à Provencher Roy + Associés architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections préétablis, le contrat de services professionnels pour l'élaboration de plans directeurs pour les pôles d'emplois de l'est de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 211 209,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17810;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.009 1198031001
CE19 1726
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 84 541,12 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat des services professionnels accordé à la Firme 124670 Canada Ltée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec (CG16 0625) pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 546 878,59 \$ à 631 419,71 \$, taxes incluses;

- 2 d'exercer l'option de prolongation, pour une période de 12 mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2020, prévue au contrat avec la Firme 124670 Canada Ltée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec (CG16 0625) pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 238 285,69 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 631 419,71 \$ à 869 705,40 \$, taxes incluses;
- 3 d'approuver le projet d'addenda no 1 à la convention du 9 novembre 2016 (CG16 0625) à cet effet;
- d'imputer ces dépenses de consommation à même le hudget du Service des ressources humaines

4 -	et ce, au rythme des besoins à combler.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	10 1198548003
CE	19 1727
ll es	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil d'agglomération :
1 -	de conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels pour maintenir les activités de formation existantes aux gestionnaires;
2 -	d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École Nationale d'Administration publique (ENAP) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 388 700 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service datée du 17 octobre 2019 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3 -	d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	12 1195138001
	
CE	19 1728

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les services EXP inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la surveillance / inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 304 391,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17661;
- 2- d'autoriser une dépense de 60 878,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3-	d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	13 1193438027
CE	19 1729
II e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil municipal :
1-	d'accorder un contrat à SNC Lavalin inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet de remplacement du pont Jacques-Bizard, pour une somme maximale de 3 440 833,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17844 et selon les termes et conditions stipulés au contrat;
2-	d'autoriser une dépense de 344 925 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
3-	d'autoriser une appropriation de 547 879,98 \$, net de ristourne, de la réserve de la voirie locale en 2020 afin de financer l'élaboration de l'avant projet définitif;
4-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	14 1191009003
CE	19 1730
II e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil municipal :
1-	d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Presse (2018 inc.), pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 459 900 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2-	d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 258 694 \$, taxes incluses, équivalant à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le Service de l'Espace pour la vie;
3-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	15 1196756002
	

_				_
CF	: A C	۱ ۱	72	4
		7 1	l / .ɔ	

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Keolis Canada Innovation, S.E.C., un contrat de services professionnels pour la planification et l'opération de navettes automatisées pour un projet pilote sur les voies publiques de Montréal, pour une somme maximale de 1 068 717,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17299;
- 3- d'autoriser une dépense de 160 307,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.016 1195890002	

CE19 1732

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1 d'approuver un projet de contrat entre la Régie des Installations Olympiques et la Ville de Montréal pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2019, relativement à la fourniture, sur demande, d'électricité, d'eau chaude et d'eau refroidie pour le centre Pierre-Charbonneau, l'aréna Maurice-Richard, le Biodôme et le Planétarium, pour une dépense estimée à 13,4 M\$;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.017 1198503001		

CE19 1733

II est

RÉSOLU:

- 1 d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la ministre de la Sécurité publique pour le versement d'une aide financière maximale annuelle de 75 000 \$, pour un montant total de 225 000 \$ sur trois ans, dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022;
- 2 d'autoriser l'augmentation temporaire d'un poste civil d'agent de recherche pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2022;

3 - d'autoriser le Directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à signer le projet d'entente et tout document relatif à ladite entente pour et au nom de la Ville de Montréal.
Adopté à l'unanimité.
20.018 1182610004
CE19 1734
ll est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
1 - d'approuver le projet de contrat de collaboration entre l'Office national du film du Canada et la Ville de Montréal, pour une valeur maximale de 819 808 \$, plus toutes les taxes applicables, relativement à la production et l'exploitation du film ISA un monde de glace pour le Planétarium Rio Tinto Alcan;
2 - d'autoriser le versement d'une somme de 550 000 \$, soit 300 000 \$ en 2020 et 250 000 \$ en 2021, plus toutes les taxes applicables, à l'Office national du film du Canada aux fins de l'entente de collaboration;
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
 4 - de demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure ce contrat de collaboration avec l'Office National du film du Canada.
Adopté à l'unanimité.
20.019 1190348005
CE19 1735
II est
RÉSOLU:
1 - d'exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre conclue avec Sel Warwick inc. (CE18 0148) pour la fourniture et la livraison sur demande, de chlorure de calcium en flocons ou en granules, pour la période de janvier 2020 à janvier 2021, pour un montant estimé de 61 566,79 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 113 465,96 \$ à 175 032,75 \$, taxes incluses;
2 - d'autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à 15 % de la prolongation, soit 9 235,01 \$, pour un total de 70 801,80 \$, incluant les taxes;
3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.
Adopté à l'unanimité.
20.020 1197932003

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de l'Hôpital Chinois de Montréal (1963) un immeuble avec bâtisse vacante, d'une superficie de 1 801,1 mètres carrés, sis au 7500, rue Saint-Denis, connu comme étant l'ancien Hôpital Chinois, portant le numéro de lot 3 457 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 3 531 250 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2-	d'autoriser un ajustement, pour l'année 2021, de la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, d'un montant annuel de 22 828 \$, net des ristournes de taxes;
3-	d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	21 1194962001
	40.4505
CE	19 1737
II e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil d'agglomération :
1-	de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
2-	d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Photo Action Montréal inc., un immeuble avec un bâtiment dessus érigé, d'une superficie de 460,8 mètres carrés, portant les numéros civiques 7235 à 7237, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 1 867 967 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 2 250 000 \$, taxes incluses;
3-	d'approuver un projet de convention de services professionnels entre Me Bertrand Ducharme, notaire, et Photo Action Montréal inc., établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
4-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	22 1198190009

CE19 1738

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Lafarge Canada inc, pour une période de 10 ans et 75 jours, à compter du 16 avril 2019 et se terminant au 30 juin 2029, une parcelle de terrain constituée du lot 1 295 512 et d'une partie du lot 1 251 192 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située au 9999, rue Sherbrooke Est, pour les fins d'un lieu d'élimination de la neige, pour une somme maximale de 15 742 499,98 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.023 1195323005	

II est

RÉSOLU:

- 1- d'accorder un soutien financier de 57 755 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse, pour la réalisation de son projet « Théâtre et ados : terrain de jeux partagés » en 2019-2020, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021, intervenue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.024 1198488001	

CE19 1740

II est

RÉSOLU:

1- d'accorder un soutien financier non récurrent à deux organismes, représentant une somme maximale totale de 18 000 \$, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation du projet pilote de bourse *Accélérer les talents*;

ÉTABLISSEMENT	PROGRAMME D'ÉTUDES PARTICIPANT	DATE DU VERSEMENT	TOTAL PAR ORGANISME
Centre des technologies de l'eau	AEC Traitement des eaux	2019	6 000 \$
La Fondation du Cégep André-Laurendeau	AEC Gestion de commerce AEC Logistique de transport	2019	12 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers
- 3- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer les projets de convention pour et au nom de la Ville;

4-	d'imputer cette dépense, conformément aux in	formations financières inscrites au do	ssier décisionnel.
Ad	opté à l'unanimité.		
20.0	025 1198379001		
			
CE	19 1741		
II e	est		
RÉ	SOLU:		
de	recommander au conseil municipal :		
1-	d'accorder un soutien financier de 212 773 quartier » se déroulant en 2019 et 2020 dans l'intégration des immigrants conclue entre l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MID	s le cadre de l'Entente administrative le ministère de l'Immigration, de la	e pour l'accueil et
2-	d'approuver un projet de convention entre la modalités et conditions de versement de ce so		e, établissant les
3-	d'imputer cette dépense conformément aux inf	ormations financières inscrites au dos	ssier décisionnel.
Ad	opté à l'unanimité.		
20.0	026 1198119004		
			
CE	:19 1742		
CE	15 1742		
Пe	est		
RÉ	SOLU:		
1-	d'accorder un soutien financier totalisant la organismes ci-après désignés, pour le projet e le cadre du budget du Service de la div Intergénérationnel;	et le montant indiqué en regard de ch	nacun d'eux, dans
	ORGANISME	PROJET	MONTANT
	Centre des aînés du réseau d'entraide de Saint-Léonard	« LettrÂge »	26 000 \$
	Forum des citoyens aînés de Montréal La Maison des Grands-Parents de Villeray	« Cantiforum : Chant commun » « Amitiés intergénérationnelles »	25 000 \$ 11 300 \$
2-	d'approuver les trois projets de convention en les modalités et conditions de versement de ce		smes, établissant
3-	d'imputer cette dépense, conformément aux in	formations financières inscrites au do	ssier décisionnel.
Ad	opté à l'unanimité.		
20.0	027 1198444006		

Il est

RÉSOLU:

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 149 632,50 \$ à l'organisme Partageons l'espoir, pour le remboursement des frais encourus pour la réfection de la toiture de l'immeuble sis au 625, rue Fortune, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et appartenant à l'organisme;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.028 1197896006		

CE19 1744

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une aide financière d'un maximum de 5 300 000 \$ à l'organisme à but non lucratif UTILE Angus, pour l'acquisition du lot 6 232 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et pour la construction d'un bâtiment locatif destiné à la clientèle étudiante de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont La Petite-Patrie;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3- d'autoriser l'affectation de 5 300 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation;
- 4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal et la convention d'instructions au notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 5- d'émettre et de transmettre à Me Stéphane Brunelle Notaire en fidéicommis, un premier chèque de 5 246 842 \$ en 2019 et la balance en janvier 2020, soit un montant de 53 158 \$, à verser à l'organisme selon les conditions et modalités de la convention.

Adopté à l'unanimité.	
20.029 1198441002	

II est

RÉSOLU:

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ au Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets afin d'organiser la Semaine québécoise de réduction des déchets, ayant eu lieu du 19 au 27 octobre 2019;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.030 1197731006		

CE19 1746

II est

RÉSOLU:

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 45 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal pour la mise en oeuvre du projet « Pour une action systémique face à la résilience urbaine : Des outils réglementaires et des pratiques innovantes »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.031 1197731004		

CE19 1747

II est

RÉSOLU:

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 821 137 \$, aux neuf différents organismes ci-après désignés, pour la période de 2019 à 2021, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2018-2021 :

Nom de l'organisme	Projet	Montant
Concertation-Femme	Le chemin vers l'harmonie – rapprochements intergénérationnels et interculturels	62 782 \$
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	Agent de médiation interculturelle- AMI	147 099 \$
Corporation de développement communautaire de Côte-des- Neiges	Vivre la diversité ensemble	124 500 \$

La Cafétéria communautaire Multi Caf	L'accueil et l'inclusion par l'intergénérationnel à Côte-des-Neiges	110 308 \$
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	Réseau interculturel des ainés de Saint- Léonard	51 055 \$
Centre Horizon Carrière	Table ronde sur les options d'emploi des femmes et sur le vivre ensemble dans la différence	51 698 \$
Collectif Jeunesse de Saint- Léonard	Ambassadeurs du vivre ensemble	100 000 \$
Concertation Saint-Léonard	Soyons inclusifs	88 695 \$
Service d'aide communautaire Aniou inc.	Angevins, tout âge et tout horizon	85 000 \$

- 2- d'approuver les neuf projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.032 1197065002		

II est

RÉSOLU:

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 150 000 \$, soit 50 000 \$ par année, pour les années 2019, 2020 et 2021 à KHEOPS Consortium international de recherche sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure afin de soutenir la recherche sur la gouvernance et la gestion des grands projets d'infrastructure;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.033 1191613001		

CE19 1749

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'accorder une contribution financière maximale, non récurrente, de 3 700 000 \$, sur une période de trois ans, soit de 2019 à 2021, à l'organisme Jalon mtl, pour soutenir la réalisation du Projet « Développement de l'industrie du transport électrique et intelligent »;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

- 3 d'accorder un contrat de type cadre et d'approuver un projet de convention de services avec un organisme sans but lucratif, de gré à gré, à l'organisme Jalon mtl, pour les années 2019 à 2020, pour accompagner la Ville dans la réalisation de projets liés au transport intelligent et durable, pour une somme maximale de 350 000 \$;
- 4 d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.034 1184674005
CE19 1750
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
En conformité avec la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et compte tenu de la nécessité d'octroyer le contrat dans les meilleurs délais;
Il est
RÉSOLU:
1 - d'accorder à Transport H. Cordeau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des services de transport de neige pour une durée d'un an, avec une option de prolongation d'une année, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 384 057,55 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 19-17935;
2 - d'autoriser une dépense de 207 608,63 \$, taxes incluses, à titre de budget pour la variation de quantités;
3 - d'autoriser une dépense de 69 202,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.035 1197711019
CE19 1751
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Sud-Ouest de prendre en charge le financement, la conception, la surveillance et la réalisation des travaux de réaménagement de surface pour la mise en

valeur du boulevard Monk, entre les rues Saint-Patrick et Allard, conformément à l'article 85 de la Charte

Adopté à l'unanimité.
30.001 1191097015

de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

L'étude de ce dossie	er s'est déroulée	à huis clos.
----------------------	-------------------	--------------

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2024, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1525 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.		
30.002 1192621001		

CE19 1753

II est

RÉSOLU:

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 2 943,29 \$ relative au déplacement de M. François William Croteau, membre du comité exécutif, responsable de la ville intelligente, des technologies de l'information, de l'innovation, de l'enseignement supérieur et de la performance organisationnelle, afin de participer au Smart City Expo World Congress qui se tiendra à Barcelone (Espagne), du 16 au 24 novembre 2019;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
30.003 1193233003	

CE19 1754

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1- de renouveler le mandat de M. Souleymane Guissé à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal (CIM), pour un second terme de trois ans, se terminant en novembre 2022;
- 2- de nommer les personnes suivantes, à titre de membres du CIM, pour un mandat de trois ans, se terminant en novembre 2022 :
 - Mme Sonia Djelidi, en remplacement de Mme Sabine Monpierre;
 - M. Bertrand Lavoie, en remplacement de M. Moussa Sène;
 - Mme Catherine Limperis, en remplacement de Mme Despina Sourias;

3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil interculturel de Montréal.
Adopté à l'unanimité.
30.004 1197968004
CE19 1755
II est
RÉSOLU:
1- d'approuver la huitième partie de la programmation d'événements publics 2019;
2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 11 novembre 2019 au 3 janvier 2020 pour les événements public de ladite programmation.
Adopté à l'unanimité.
30.005 1198214003

CE19 1756
Vu la résolution CA19 22 0302 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 15 octobre 2019;
Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlemen intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 573 239 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance », e d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.001 1194334003
CE19 1757
Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlemen intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintier du réseau cyclable », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.002 1198465001

II est
RÉSOLU :
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 78 272 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts», à la suite de l'avis de motion donné à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019.
Adopté à l'unanimité.
40.003 1193438018

CE19 1759
Il est
RÉSOLU :
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 683 000 \$ pour le financement de travaux e l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-RMarcotte», à la suite de l'avis de motion donné à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019.
Adopté à l'unanimité.
40.004 1193438019
CE19 1760
II est
RÉSOLU :
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 681 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal », à la suite de l'avis de motion donné à l'assemblée du conse d'agglomération du 24 octobre 2019.
Adopté à l'unanimité.
40.005 1193438020

CE19 1761
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
de nommer « esplanade Tranquille » le nouvel espace public du Quartier des spectacles constitué des lots 2 160 614, 2 160 615, 2 160 616, 2 160 618, 2 160 619, 2 162 439 (rue Bourque), 2 160 630 et 3 264 226 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et compris entre les rues Sainte-Catherine Ouest, Clark, De Montigny et Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Ville-Marie.
Cette dénomination a pour effet de retirer de la toponymie montréalaise le toponyme de la rue Bourque, dont l'emprise est intégrée à l'esplanade Tranquille.
Adopté à l'unanimité.
40.006 1194521016
CE19 1762
II est
RÉSOLU:
de déposer aux prochaines assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2018.
Adopté à l'unanimité.
60.001 1194990001
Levée de la séance à 10 h 15

Les résolutions CE19 1702 à CE19 1762 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

70.001

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville